

- Economies d'énergie
- Décisions du Conseil communal
- Taxes communales
- Nouvelle UAPE
- Problème d'eau ?
- Assurance maladie
- Centre de biométrie
- Réception des nouveaux habitants
- Recrutement des pompiers
- Fenêtres de l'Avent
- Commande de sapins de Noël
- Vente de vin
- Éclépens dans le rétro

EDITO

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
La guerre en Ukraine entraîne une pénurie d'énergie. La Suisse est également impactée.

Cela nous concerne tous, tant la population que les entreprises.

Dans cette situation, nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller de l'énergie. C'est pour cette raison que nous avons besoin de tout le monde. Ensemble, nous pouvons réduire considérablement la consommation d'énergie au quotidien, grâce à des mesures simples concernant la cuisine, le chauffage ou encore la production, sans pour autant perdre en qualité de vie.

Nous devons nous y mettre. Dès maintenant !

Ainsi nous positionnerons favorablement notre pays et nous diminuerons notre dépendance vis-à-vis de l'étranger.

L'électricité économisée aujourd'hui nous sera très utile lors de la pénurie qui pourrait être effective en fin d'hiver.

Nous tenons d'ores et déjà à vous remercier pour votre civisme. C'est par un effort commun que nous ferons en sorte que, comme le dit notre bel hymne national, le soleil brillant sur nos monts prédise d'un plus beau jour le retour.

Nous vous souhaitons un bel automne.

La Municipalité

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR LES MÉNAGES

En complément de l'Edito, la Municipalité vous propose quelques conseils aux ménages privés :



- ☞ Abaisser la température des locaux à 20° et fermer les vannes thermostatiques lors de l'ouverture prolongée des fenêtres.
- ☞ Utiliser des couvercles lors de la cuisson.
- ☞ N'éclairer que les pièces utilisées.
- ☞ Débrancher systématiquement les appareils utilisés et installer des multiprises pour éteindre les appareils en veille inutilement.
- ☞ Limiter l'utilisation de l'eau chaude (principalement pour le lavage des mains).
- ☞ Opter pour la douche plutôt que le bain.
- ☞ Remplacer les ampoules fluorescentes par des ampoules LED.

Cette liste est non-exhaustive et appelle d'autres mesures prises par vos soins.

Les économies d'énergie envisagées par la Municipalité sont les suivantes :

- ☞ Diminution de l'intensité de l'éclairage public en gardant une luminosité minimum, tout en garantissant une sécurité pour chacun.
- ☞ Réduction du nombre de décorations de Noël, tout en y maintenant son esprit.
- ☞ Extinction de l'éclairage extérieur de notre église pendant certaines heures.
- ☞ Installation de minuterie dans les locaux communs des bâtiments communaux.
- ☞ Remplacement maximum des ampoules fluorescentes par des LED.

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 22 septembre 2022 :

- d'autoriser la création de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge Veyron (EHVV) en adoptant les statuts y relatifs ;
- d'accepter l'arrêté d'imposition communal tel qu'amendé pour les années 2023-2024. Malgré les importants investissements financiers, le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques est maintenu à 46% ;
- d'accepter le préavis N° 07/22 qui propose d'appliquer un tarif horaire à CHF 40.00 pour toutes les autorités communales.

Séance du 27 octobre 2022 :

- d'adopter le préavis N° 09/22 relatif à la révision du plan d'affectation communal (PACOM) ;
- d'accepter de renvoyer à la Municipalité pour étude les postulats 01/2022 de Mme Sylviane Chappuis et 02/2022 de M. Fabrice Guinnard concernant le parking dans le village.

Nous vous informons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : www.eclépens.ch.

TAXES COMMUNALES

Taxe déchetterie pour étudiants

En application du règlement communal sur la gestion des déchets (art. 12.3), les habitants de 18 à 25 ans, ayant droit aux allocations familiales, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe (Fr. 15.- au lieu de Fr. 80.-), à condition qu'une [attestation d'études ou d'apprentissage de l'année en cours](#) soit déposée au bureau communal [avant le 30 novembre 2022](#). Passé cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis [chaque semestre](#).

Paiements échelonnés

En cas de difficultés, il vous est possible à tout moment de demander un paiement échelonné des factures des différentes taxes communales, en contactant la boursière communale Mme Amez-Droz :

- par téléphone au 021 866 72 12
- par mail à bourse@eclepens.ch

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE UAPE

Ouverture d'une nouvelle Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) à Eclépens en août 2023

Pour beaucoup de parents, le manque de places d'accueil pour leur enfant engendre des démarches angoissantes. Soucieuse de la situation, la Municipalité d'Eclépens a proposé aux communes voisines d'ouvrir 24 nouvelles places d'accueil pour écoliers de 1^{ère} année (1P) à la 6^{ème} année primaire (6P) dans le bâtiment polyvalent d'Eclépens. Le budget 2023 de l'Association d'accueil de jour des enfants de la région de Cossonay, AJERCO, ayant été accepté par les 25 communes membres, le nouveau lieu d'accueil sera fonctionnel dès la rentrée scolaire d'août 2023. A la même date, l'UAPE de 15 places, dédiée à l'accueil de jour des écoliers de 5^{ème} année à la 8^{ème} année sera transférée du pavillon scolaire au bâtiment polyvalent. Le contrat datant du 1^{er} juillet 2002, liant la commune d'Eclépens avec l'armée, qui occupait les locaux de moins en moins souvent suite à la baisse des cours de répétition, a été dénoncé pour le mois de mars 2023. Par cette ouverture, la Municipalité d'Eclépens et les communes du réseau AJERCO répondent de manière concrète aux multiples doléances reçues en cours d'année.



PROBLÈME D'EAU ?

L'Association Intercommunale des Eaux du Mormonts (AIEM), gère l'alimentation en eau potable des communes d'Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Orny et Pompadres.

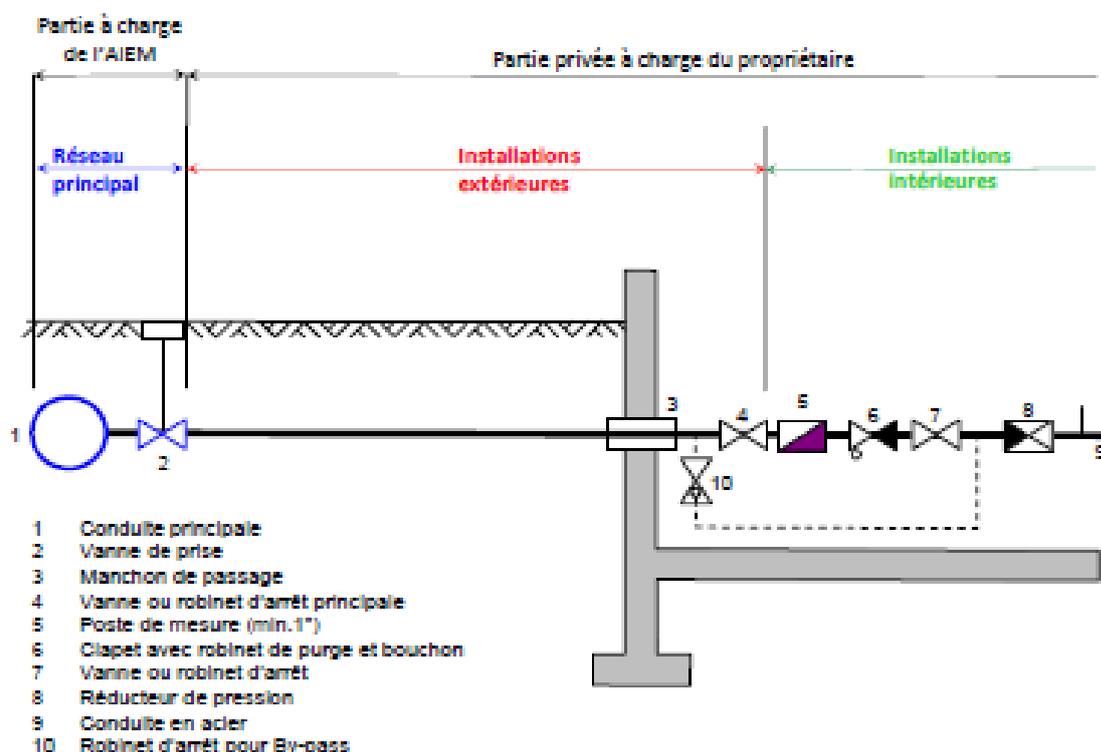


Un problème sur réseau public :

- Fuite sur réseau principal AIEM : appelez le 079 471 35 41
- Autres problèmes d'eau : appelez le 021 866 64 08



Le schéma ci-dessous rappelle qui est propriétaire de quoi :



Réseau principal de distribution

Le réseau principal de distribution appartient à l'Association; il est établi et entretenu à ses frais.

Installations extérieures

Les installations extérieures dès après la vanne de prise jusque et y compris le poste de mesure appartiennent au propriétaire. Elles sont établies et entretenues, à ses frais, par un concessionnaire agréé par l'association.

Installations intérieures

Les installations intérieures, dès et non compris le poste de mesure, appartiennent au propriétaire; elles sont établies et entretenues à ses frais.

Les installations intérieures sont exécutées et entretenues, selon les directives de la SSIGE et les prescriptions de l'Association, par un entrepreneur qualifié choisi par le propriétaire.

Compteur

Le compteur appartient à l'Association qui le remet en location au propriétaire.

Il est posé aux frais du propriétaire par l'Association ou par un entrepreneur concessionnaire.

CAMBRIOLAGES DU CRÉPUSCULE

L'automne est la saison des cambriolages – Protégeons-nous !

En automne, quand les jours raccourcissent, les cambrioleurs distinguent plus facilement si les maisons ou les appartements semblent inoccupés. Entre septembre et mars, on constate une augmentation des cambriolages dits « du crépuscule » commis dans des lieux privés.

Par conséquent, la police rappelle les mesures de prévention adéquates. En effet, le risque de cambriolage peut déjà être considérablement réduit sans grand effort :

- Fermez les portes, les fenêtres et les autres accès à clé, même lors d'absence de courte durée.
- Ne mettez pas vos valeurs en évidence et placez-les en lieu sûr.
- Simulez une présence.
- Avisez vos voisin(e)s lors d'absences prolongées. Ils ou elles peuvent veiller sur votre domicile.
- Si vous constatez un comportement suspect, appelez sans délai le 117.
- Demandez conseil. De nombreux corps de police, mais aussi des entreprises privées, disposent de conseillers et conseillères compétent(e)s en matière de sécurité.



Des informations sur la prévention contre les cambriolages sont disponibles sur le site internet suivant : www.unis-contre-le-cambriolage.ch

TROTTINETTES SUR LE TROTTOIR

L'utilisation de trottinettes s'est très fortement développée ces dernières années. Si ce moyen de transport présente de grands avantages au regard du raccourcissement des temps de trajets, il est important que leurs pilotes respectent les piétons. A cet effet la Municipalité remercie les parents de former leurs enfants à l'emploi de ces engins sur les voies piétonnes et aux divers utilisateurs de tout faire pour garder une bonne harmonie avec les piétons.



DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET TITRES DE SÉJOUR

Le Centre cantonal de biométrie et des documents d'identité à Lausanne est en travaux pendant plusieurs mois, depuis le 15 août dernier.

Les cabines de biométrie qui enregistrent actuellement les données nécessaires à la réalisation des passeports suisses et des titres de séjour doivent être changées afin de répondre aux nouvelles exigences techniques de la Confédération.



Le Centre de biométrie est accessible uniquement sur rendez-vous, afin de permettre une gestion fluide des visites. Le nombre de cabines disponibles étant réduit pendant les travaux, les délais de prise de rendez-vous peuvent s'en trouver allongés.

Pour limiter les désagréments, il est recommandé de bien vérifier les dates de validité des passeports et d'anticiper la prise de rendez-vous. Le Centre de biométrie pourra toujours réaliser de manière combinée passeport et carte d'identité, mais nous vous

rappelons que les cartes d'identité seules doivent être commandées auprès de la commune de résidence.

Toutes les informations sur : <https://www.vd.ch/themes/population/documents-didentite/>

RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS

Suite à l'annulation des deux précédentes éditions pour cause de pandémie, c'est le jeudi 29 septembre dernier que les nouveaux habitants du village, arrivés à Eclépens entre 2019 et 2021, ont enfin pu être accueillis officiellement.

Sur les 157 adultes et 36 enfants conviés, 44 adultes et 12 enfants ont répondu présents à l'invitation de la Municipalité. 6 jeunes citoyens, ayant obtenu leur majorité entre 2018 et 2021, étaient également présents, sur les 47 conviés.

Lors de cette soirée, les membres des sociétés locales ont eu l'occasion de présenter leurs différentes activités, qu'elles soient culturelles ou sportives. Chacun s'est attelé à recruter de nouveaux participants !

Les autorités religieuses étaient représentées par le Diacre M. Bernard Gobalet.

Après la partie officielle de cette réception, organisée par M. Daniel Gachet, municipal, et les mots de bienvenue du syndic, M. Claude Dutoit, ce fut au tour de l'équipe mobile du restaurant du Casino à La Sarraz de régaler les convives de leurs succulentes pizzas. Un grand merci à tous les protagonistes de cette manifestation, sans oublier l'équipe de la voirie qui a assuré toute la mise en place et les rangements.



RECRUTEMENT DES SAPEURS-POMPIERS



REJOINS LA FAMILLE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Nous t'attendons pour démarrer ta nouvelle aventure! T'as 18 ans ou plus? T'es domicilié(e) ou tu travailles dans une des 27 communes de notre secteur? T'as une bonne condition physique? Du temps à consacrer à la collectivité?

→ Alors rejoins-nous! Le [SDIS Région Venoge](https://www.sdis-venoge.com) recrute des Sapeurs-Pompiers volontaires! Rdv le jeudi 3 novembre 2022 à 19h00 dans les casernes de [Penthalaz](#), L'Isle et [La Sarraz](#). Infos et détails ici → <https://www.sdis-venoge.com/recrutement>

FENÊTRES DE L'AVEINT

Les fenêtres de l'aveint sont de retour à Eclépens !

Tous les habitants d'Eclépens peuvent participer pour animer la vie du village. Pour participer il suffira de :

- Décorer une fenêtre, une porte ou un balcon, avec la mention de la date choisie
- (**facultatif** !) Si le cœur vous en dit, organiser un apéro ou vin chaud pour accueillir ce jour-là vos voisins, amis et autres habitants de la commune pour partager un moment convivial.

La participation est gratuite et l'accueil est facultatif. Pour participer il suffit de décorer une fenêtre.



Du 1er au 24 décembre, les habitants d'Eclépens pourront se promener dans le village à la recherche des fenêtres de l'aveint. Les dates où il y a un accueil, chaque habitant doit s'y sentir invité même s'il ne connaît pas les organisateurs. L'idée est de renforcer les liens des villageois dans cette magie de Noël.

Vous recevrez dans le prochain numéro les adresses complètes des fenêtres. Vous pourrez également trouver cette liste sur le site de la commune www.eclepens.ch, section « Pilier publique ».

Si vous souhaitez participer vous pouvez **remplir le formulaire** via le lien https://bit.ly/fenetresavent_eclepens_contact, vous serez recontactés. Ou, si vous préférez, contactez directement M. Luca Pescatore par tél au 076 548 42 54 ou par mail : luca.pescatore88@gmail.com.

Un très grand merci aux participants de l'année dernière, qui ont fait des fenêtres de l'aveint un grand succès même en temps de Covid ! Et merci d'avance à tous les habitants qui donneront un peu de leur temps pour que notre village vive ensemble les fêtes de Noël.

COMMANDE DE SAPINS DE NOËL

Afin d'organiser la distribution des sapins de Noël prévue le 17 décembre prochain, nous avons besoin de connaître le nombre de sapins à mettre à disposition.

Suite à l'annonce faite à la séance du Conseil communal, **un montant de CHF 10.00 par sapin sera perçu est reversé à la fondation Theodora.**

Seules les personnes préalablement inscrites au moyen du bulletin ci-dessous auront droit à un sapin (un seul sapin par famille).

Bulletin à retourner **avant le lundi 15 novembre 2022.**

Par mail : admin@eclepens.ch

Par courrier : Rue du Village 24, CP 12, 1312 Eclépens

Par téléphone : 021 866 72 12

✂



SAPIN DE NOËL

Nom – Prénom :

Je réserve un sapin à CHF 10.00 à payer uniquement en cash sur place

Signature :

VENTE DE VIN

La vente de vin de la commune aura lieu à la buvette du football

le mercredi 30 novembre 2022 de 17h à 19h

Pinot gris	50 cl	Fr. 9.-
Pinot noir	70 cl	Fr. 12.-
	50 cl	Fr. 9.-
	140 cl (magnum)	Fr. 28.-
	Magnum en caisse	Fr. 35.-
Carton de 6 verres		Fr. 20.-

Paiement comptant

*Munissez-vous d'emballages pour
le transport de vos bouteilles*



Eclépens dans le rétro

Inauguration du bâtiment communal (Auberge actuelle) en août 1958.

Un grand merci à M. Michel Vannod pour la photo.



**Nous vous souhaitons à toutes et à tous
un très bel automne**

